

Négociations Salariales Annuelles ... suite

Du jamais vu ... une véritable rupture avec les habitudes !

La philosophie **FO** : " privilégier les salaires moyens "
est enfin possible chez BNP Paribas

L'approche de la Direction Générale :

- ☑ augmentation de 400 € / an des salaires allant jusqu'à 45 000 € brut annuel,
- ☑ au-delà de 45 000 €, rien

Cette mesure touche 75 % des salariés de BNP Paribas SA et 85 % dans le périmètre de BDDF.

Les autres mesures :

- mise en place d'un **salaire minimum de 34 620 €/an** pour les cadres de plus de 50 ans (applicable au plus tard fin 2011),
- mise en place d'une **base de variable minimum de 150 €** pour les salariés qui, du fait de l'intégration du variable dans le salaire fixe, n'en perçoivent plus,
- **augmentation de 10 %** de la grille des substances accordées dans le cadre des révisions salariales individuelles (montant de l'augmentation ou de la promotion),
- mise en place d'une **indemnité de 200 €/an** pour les salariés d'Ile de France faisant le trajet banlieue/banlieue et qui ne bénéficient pas du remboursement du titre de transport en commun,
- engagement d'ouvrir **des négociations en 2011** afin de revoir les dispositifs de fin de carrière (indemnité de fin de carrière, primes de médaille, Compte Épargne Temps, PERCO...).

Même si ces propositions vont dans le bon sens (le nôtre), elles sont tout à fait insuffisantes à ce stade de la négociation, notamment :

- ⇒ **le montant de l'augmentation,**
- ⇒ **la limitation à 45 000 €,**
- ⇒ **l'indemnité de transport pour laquelle nous demandons l'extension à la Province.**

Le personnel BNP Paribas attend mieux !...

Prochaine réunion le 15/10/2010